

Direction Interdépartementale des Routes Massif Central

Clermont-Ferrand, le 8 mars 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communes de La Canourgue et de Bourgs-sur-Colagne

Travaux de réfection de la chaussée de l'A75 du lundi 25 mars au vendredi 26 avril 2019

En raison de travaux de réfection de la chaussée de l'A75, situés sur les communes de La Canourgue et de Bourgs-sur-Colagne la circulation sera réglementée entre le lundi 25 mars et le vendredi 26 avril 2019.

Du lundi 25 mars au vendredi 26 avril 2019, le chantier nécessitera la fermeture des voies du sens sud▶nord (Béziers ▶Clermont-Ferrand) sur la zone des travaux.

Pendant toute cette période la circulation sera basculée et s'effectuera à double sens sur les voies du sens nord▶sud (Clermont-Fd▶Béziers).

Les travaux sont organisés en 3 phases de chantier :

Phases 1 et 2:

Du lundi 25 mars au mercredi 10 avril 2019 :

- Après le diffuseur n°40 « La Canourgue » et jusqu'au diffuseur n°39.1 « Mende » compris, la circulation du sens sud ▶ nord de l'A75 sera basculée et s'effectuera à double sens sur les voies du sens nord ▶ sud.

Dans ce sens de travaux la bretelle de sortie du diffuseur $n^{\circ}39.1$ « Mende » sera fermée, une déviation sera mise en place par les diffuseurs les plus proches.

Phase 3:

Du mercredi 10 avril au vendredi 26 avril 2019 :

- Entre le diffuseur n°39.1 « Mende » et jusqu'après le diffuseur n°39 « Le Monastier » la circulation du sens sud ▶ nord de l'A75 sera basculée et s'effectuera à double sens sur les voies du sens nord ▶ sud.

Dans ce sens de travaux la bretelle d'entrée du diffuseur n°39.1 « Mende » ainsi que les bretelles de sortie et d'entrée du diffuseur n°39 « Le Monastier » seront fermées, une déviation sera mise en place par les diffuseurs les plus proches.

Les restrictions de circulation seront maintenues les week-ends.

Afin de préserver la sécurité du personnel travaillant aux abords du chantier et des usagers, la vitesse sur ces différentes sections en chantier sera abaissée à 80 Km/h dans la zone de circulation à double sens et ponctuellement à 50 km/h.

Nous attirons l'attention des usagers sur la vigilance aux abords du chantier et le respect des limitations de vitesse.

La Direction Interdépartementale des Routes Massif Central, consciente de la gêne occasionnée, remercie les usagers de leur compréhension, les prie de bien vouloir respecter la signalisation mise en place et de veiller à la sécurité des personnels travaillant sur le chantier.

Renseignement internet www.bison-fute.gouv.fr



Contacts presse :Sophie Cayla téléphone : 04 73 29 79 60 courriel : com.dirmc@developpement-durable.gouv.fr